

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Ultragel II  
 Code du produit : Non disponible

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Fabricant</b> Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300	<b>Distributeur</b>
---	---------------------

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

#### Classification GHS

Non classé

### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

#### Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

### 2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. SUBSTANCE

Non applicable

### 3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Glycérine	(n° CAS) 56-81-5	11.47

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

#### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Le renversement de ce produit constitue un danger de glisser.

#### 6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

#### 6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Le benzène est soumis à la norme 29CFR 1910.1028 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

#### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter la chaleur et le soleil direct.

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Glycérine (56-81-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (brume, particules totales) 5 mg/m <sup>3</sup> (brume, fraction respirable)

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

## 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres renseignements	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Liquide
Apparence	: Gel
Couleur	: Bleu
Odeur	: Détergent doux
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,3 - 8,3
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,05
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

### 9.2. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Teneur en COV	: 282,5 g/l
---------------	-------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

#### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

#### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides forts. Isocyanates. Oxydants forts. Acide nitrique. Trioxyde de chrome. Chlorate de potassium. Permanganate de potassium. Anhydride acétique. Oxydes de chrome. Métaux alcalins. Hydrures métalliques. Peroxydes.

#### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, hydrocarbures, oxydes d'azote, acroléine.

### RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

Ultragel II	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
Glycérine (56-81-5)	
DL50 orale rat	12600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10 g/kg
CL50 inhalation rat	> 570 mg/m <sup>3</sup> /1h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

### RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Ultragel II	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Ultragel II	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

**12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES**

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**
**13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé

DOT (non-vrac) : Non réglementé

TMD : Non réglementé

IATA : Non réglementé

IMDG : Non réglementé

**INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Autres renseignements : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**
**15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES**

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA).

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances), sauf:

Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyl-	n° CAS 27646-80-6
-------------------------------------	-------------------

**Glycérine (56-81-5)**

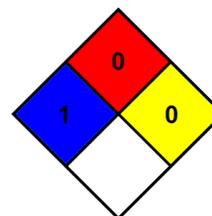
Flag réglementaire EPA TSCA

Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption

Danger pour la santé NFPA : 1

Danger d'incendie NFPA : 0

Réactivité NFPA : 0


**15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA**
**Ultragel II**

Réglementations nationales ou locales

Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

**RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Date d'émission : 09/01/2016

Date de révision : 07/12/2021

Autres renseignements : Aucun(e).

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*